

ANNEXE IV

Règlement d'examen

(Annexe de l'arrêté du 20 juillet 2011 corrigée)

Option A : Études et économie

(annexe IVa)

Baccalauréat professionnel Spécialité TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT OPTION A : Études et économie				Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
Épreuve E1 : Épreuve scientifique		3							
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF		
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF		
Épreuve E.2 : Épreuve de préparation d'une offre		6							
Sous-épreuve E21 : Quantification des ouvrages	U 21	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF		
Sous-épreuve E22 : Estimation des coûts	U 22	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF		
Sous-épreuve E23 : Analyse d'un projet	U 23	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF		
Épreuve E3 : Épreuve de production et communication		8							
Sous-épreuve E31 : Présentation d'une activité de suivi de chantier	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	20mn	CCF		
Sous-épreuve E32 : Finalisation d'un dossier	U 32	2	CCF		Ponctuel pratique	4h max	CCF		
Sous-épreuve E33 : Préparation des travaux micromécaniques	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h max	CCF		
Sous-épreuve E34 : Économie - Gestion	U 34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF		

Sous-épreuve E35 : Prévention-santé- environnement	U 35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, Histoire- Géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative (2) :								
- Langue vivante	UF 1		Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)

1) dont 5 minutes de préparation

2). La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Option B : Assistant en architecture

(annexe IVb)

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT OPTION B : Assistant en architecture			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Épreuve E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de projet architectural		6						
Sous-épreuve E21 : production de documents graphiques	U 21	2	Ponctuel écrit	6 h	Ponctuel écrit	6 h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Élaboration d'éléments de présentation	U 22	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Analyse d'un programme de construction	U 23	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Épreuve E3 : Épreuve de communication et suivi de chantier		7						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'une activité de suivi de chantier	U 31	2	CCF		Ponctuel pratique	20mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Suivi économique d'un projet	U 32	1	CCF		Ponctuel pratique	4h max	CCF	
Sous-épreuve E33 : Suivi de travaux	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h max	CCF	

Sous-épreuve E34 : Économie - Gestion	U 34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U 35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, Histoire-Géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative (2) :								
- Langue vivante	UF 1		Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)

1) dont 5 minutes de préparation

2). La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.